

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ALLIER MARGERIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 18
Votants : 25
Pouvoirs : 7

Date convocation : 11/12/2025
Affichage : 11/12/2025

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 17 décembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Guy MAYRAND

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Johanne TRIOULIER, Marie-Josée BEAUD, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Marie-Josée BEAUD, à Jean-François COLLANGE, Thierry CHAZE à Liliane PERISSAGUET, Patrice CLAVEL à Alain GAILLARD, Jean-Marie BOSCUS à Jean-Louis BRUN

Secrétaire de séance : Marc OZIOL

Objet : CREATION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ECHOPPE DE GARGANTUA

Monsieur le Président rappelle que le nouvel Espace Gargantua comprend une pépinière d'entreprises destinée à permettre l'installation temporaire de nouvelles entreprises, le temps pour ces dernières de "tester" une activité sur le territoire.

La gestion du local dit "Echoppe de Gargantua" avait été confiée à la SCIC "Lac48.ccop" suite à la signature d'une convention de partenariat. Cette SCIC nous a récemment annoncé ne plus souhaiter gérer ce local.

Il est proposé de créer un comité de pilotage de l'Echoppe de Gargantua qui aura en charge l'élaboration du cahier des charges de cet espace, ses modalités d'utilisation et la sélection des candidats souhaitant l'utiliser.

Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE la création du Comité de Pilotage de l'Echoppe de Gargantua

DEFINIT les missions de ce comité de pilotage :

- Elaborer du cahier des charges de la mise à disposition du local
- Définir les modalités d'utilisation du local
- Sélectionner les candidats
- Définir les règles de fonctionnement du comité de pilotage (fréquence des réunions...)

FIXE la composition du Comité de pilotage de la manière suivante :

- Le Président de la CCHAM
- Le Vice-président de la CCHAM en charge du développement économique
- Le Maire de Langogne ou son représentant
- Le Président de l'Association des Commerçants de Langogne
- Un représentant de la CCI
- Un représentant de la CMA
- Tout expert invité en fonction des besoins

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,

Au siège de la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride

